Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/04/2022 à 09h39
Réference de l'AR : 002-200043495-20220407-DEC202204_44-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2022

Délibération n°44

Date de convocation : le 30/03/22 Date d'affichage : le 19 AVR. 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 avril 2022 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y.BRUN – J.BALITOUT – C.COULON - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME – P. VAN HAMME – C. VUAROQUEAUX – JP. POULAIN - P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX – F. LEAUTE - JM.RABOUILLE – C.BARAN – S.JUILLIART – F.FERON – P.MEZZAROBBA – F.BOUILLE – B.BUVRY – E.DELHAYE – S.LETOT-DURANDE – Y.ROBIN – S.DUPONT – Y.BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P. MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALLIERE – D.PIERRE – A.DELEBARRE-TESSEDRE – MM.PASCUAL – JM.QUERE – A.LEFEVRE (présent à partir de la délibération n°56) - B.LEBEL – C.GUILLAUME – C.MEULLEMIESTRE – Y. RUDER – N. DRAGON – G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE – C.LAMBERT – G.CHARLES – L.BOURGEOIS – P.PIRE – JL.LIENARD - M.KELLER – H.RIVIERE – M.FRAISE – P.DHENIN – R.SIMPHAL – P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN - F.DEMAZURE à F.FERON - P.BIEDAL à B.BUVRY – F.HARANG à P.PIRE – Y.LEMOINE à JM.RABOUILLE – JM.WACK à P.BERTELOOT – AM.SAUVEZ à MM.PASCUAL - F. POIDEVIN à Y.BUFFET – A.LEFEVRE à E.DELHAYE (jusqu'à la délibération n° 55) – H.LAHYANI à JM.QUERE – H.DAUCHEZ à S.LETOT-DURANDE – E.GOULLIEUX à D.VALLIERE - A.TOURNEUX à Y.ROBIN – C.CHATELAIN à G.BLANCHARD-DOUCHAIN – M.BEAUFRERE à F.JOLY – MP.FOURDRAIN-FAY à S.ETIENNE-CHARLES - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE – N.DUSSART à Y.RUDER – R.CARLIER à M.FRAISE

Absents Excusés : G.HARANT – D.VALISSANT - P.CERVI – P.DRUET – B.TRONEL

Objet: GIE Convergence – Approbation du budget prévisionnel 2022

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Marie-Pierre TOKARSKI

Exposé :

Par délibération en date du 09/10/2008, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a décidé d'adhérer au Groupe d'Intérêt Economique « GIE Convergence » pour ses services informatiques.

Le budget prévisionnel du GIE Convergence sera arrêté en assemblée générale courant deuxième trimestre 2022. Le conseil communautaire ne peut donc pas approuver pour l'instant ce budget.

Dans l'attente et pour assurer une continuité de service, je vous propose de pouvoir verser au GIE Convergence les prochaines facturations présentées dans la limite de la participation globale annuelle 2021 soit 70 386,00 euros.

Cette somme est inscrite au budget principal 2022.

Délibération

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver le versement au GIE Convergence de la participation 2022 dans la limite de 70 386,00 euros.
2. Dire que la participation définitive 2022 ainsi que la convention de services seront soumises au conseil communautaire après l'assemblée générale du GIE Convergence.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 19 AVR. 2022

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 51
Nombre de votes exprimés	: 69
Votes favorables	: 69
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

Jean Marie QUERE ne prend pas part au vote.